



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

27 | 2018

Varia

Notes biographiques sur M. Valerius Messala Corvinus (164 av. J.-C. – 8 ap. J.-C.)

Jérôme Carcopino



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/7154>

DOI : [10.4000/anabases.7154](https://doi.org/10.4000/anabases.7154)

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2018

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Jérôme Carcopino, « Notes biographiques sur M. Valerius Messala Corvinus (164 av. J.-C. – 8 ap. J.-C.) », *Anabases* [En ligne], 27 | 2018, mis en ligne le 01 avril 2020, consulté le 20 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/7154> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anabases.7154>

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

M. VALERIUS MESSALA CORVINUS

(64 AV. J.-C. — 8 AP. J.-C.)

I

La notoriété littéraire de M. Valerius Messala Corvinus, considérable dans l'antiquité, n'est plus qu'un souvenir. Nous n'en saisissons qu'un reflet fugitif dans les vers que lui ont dédiés les plus illustres de ses contemporains : Tibulle⁽¹⁾, Horace⁽²⁾, Ovide⁽³⁾. Ses « histoires »⁽⁴⁾ sont perdues, comme sa traduction d'Hypéride⁽⁵⁾, ses rapports⁽⁶⁾, ses pamphlets⁽⁷⁾ et ses dissertations grammaticales⁽⁸⁾. De ses poèmes, élégiaques et érotiques, en grec et en latin, c'est à peine si nous distinguons les langues et les genres au travers des allusions du *Catalepton*⁽⁹⁾ et des lettres de Pline le Jeune⁽¹⁰⁾. Quant à l'orateur dont Cicéron avait présenté la maîtrise⁽¹¹⁾, avant que Tibère, adolescent, ne songeât à perfectionner sa propre éloquence en écoutant la sienne⁽¹²⁾, et que Quintilien⁽¹³⁾ puis Tacite⁽¹⁴⁾ vanteront encore à l'égal des plus grands, nous ne possédons plus que le titre d'un de ses plaidoyers de jeunesse : celui qu'il prononça *contra Aufidiam*, dans un procès de succession⁽¹⁵⁾, entre juin 44

(1) Cf. *infra*, p. 98, n. 3.

(2) Cf. *infra*, p. 113-114.

(3) Ov., *Pont.*, I, 7, 29-30. Je ne mentionne pas Virgile qui, à mon avis, n'est point l'auteur du *Catalepton* (cf. *infra*, n. 9).

(4) Cf., notamment, Suét., *Aug.*, LXXIV, 2 : *Valerius Messala tradit...*

(5) Quint., X, 5, 2.

(6) Le *De vectigalium Asiae constitutione* cité par Charisius, p. 146, 34.

(7) Cf. *infra*, p. 116.

(8) Quint., I, 7, 23 et IX, 4, 38.

(9) *Catal.*, IX, 14 et suiv.

(10) Pline le Jeune, *Ep.*, V, 3, 5.

(11) Cic., *Ad Br.*, I, 15, 1 (entre le 17 et le 27 juillet 43 av. J.-C.).

(12) Suét., *Tib.*, LXX, 1 : *In oratione latina, secutus est Corvinum Messalam, quem dicendo senem adolescens observarat.*

(13) Quint., X, 1, 113 : *Messala nitidus et candidus, et quodammodo praeferens in nobilitatem suam...*

(14) Tac., *De or.*, XVIII, 2 : *Cicerone mitior Corvinus et dulcior et in verbis magis elaboratus.*

(15) Quint., X, 1, 22 : *Utilissimum... utrimque habitas legere actiones ut... Servii Sulpicii atque Messalae, quorum alter pro Aufidia, contra dixit alter.*

et janvier 43 avant Jésus-Christ⁽¹⁾. Autant dire que rien n'est parvenu jusqu'à nous des talents qui, avec la noblesse de son lignage et les honneurs dont il fut comblé, concoururent à faire sa grande renommée.

De ces honneurs, du reste, et des missions qu'ils ont sanctionnés, la liste est plus facile à dresser que le caractère à définir et l'ordre à reconstituer, et malgré les études diligentes dont elle a été l'objet à plusieurs reprises⁽²⁾, la biographie du personnage s'enveloppe toujours de nombreuses obscurités.

Sans doute nous sommes exactement renseignés sur les dernières étapes que Messala a franchies : son consulat en 31 avant Jésus-Christ⁽³⁾ ; son triomphe remporté « sur la Gaule » en 27 avant Jésus-Christ⁽⁴⁾ ; son élévation, en 26 avant Jésus-Christ, à la Préfecture de la Ville, que, par scrupule de conscience, il a abdiquée six jours après l'avoir revêtue⁽⁵⁾ ; et, en 11 avant Jésus-Christ, sa nomination, en remplacement d'Agrippa, à l'administration des aqueducs, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, survenue en 8 après Jésus-Christ⁽⁶⁾, et dans laquelle Auguste ne lui donnera de successeur que quatre ans plus tard⁽⁷⁾. Enfin, preuve à la fois de son constant loyalisme envers l'empereur et de la faveur dont il n'a pas cessé de jouir à la Cour, c'est lui qui, en 2 avant Jésus-Christ, sur l'invitation déferente de ses pairs du Sénat, a proposé en leur nom de décerner à Auguste le titre de père de la Patrie⁽⁸⁾.

Mais si la critique a réussi à déterminer selon toute vraisemblance l'année de sa naissance (64 avant J.-C.⁽⁹⁾) ; si, grâce à la correspondance de Cicéron, nous sommes informés de son studieux séjour à Athènes, de

⁽¹⁾ Entre le retour de Messala, d'Athènes (cf. Cic., *Ad Att.*, XV, 17, 2, 14 juin 44 av. J.-C.) et le départ, enregistré, le 4 janvier 43 av. J.-C., par Cicéron en sa *VI^e Philippique* (6, 16) du contradicteur de Messala, Servius Sulpicius Rufus pour une *legatio* auprès d'Antoine, d'où il ne devait pas revenir (*Phil.*, IX, 1, 1 et suiv. ; cf. *ibid.*, VIII, 7, 22), en février 43 av. J.-C..

⁽²⁾ Notamment Wiesé, *De M. Val. Messallae Corvini vita et studiis doctrinae*, Diss. Berlin, 1829 ; Valetton, *M. Valerius Messala Corvinus*, Diss. Groningen, 1874 ; Fontaine, *De Valerio Messala Corvino*, Paris, 1878 ; et Jacob Hammer, cf. *infra* p. 98, n. 4.

⁽³⁾ Vell. Pat., II, 84, 1 ; Appien, *B. C.*, IV, 38 ; Tac., *Ann.*, XIII, 34, 1 ; Cass. Dio, L, 10, 1. Cf. *C. I. L.*, I², p. 160.

⁽⁴⁾ *C. I. L.*, I², p. 50 : ... *a(nno) dccxxvi Corvinus procos. ex Gallia vii K(alendas) Oct(obres)* ; cf. *ibid.*, p. 77 : *Messala vii K(alendas) Oct(obres) triumphavit*. Le triomphe est donc du 25 septembre 27 av. J.-C. Cf. Pais, *Fast. Tr.*, I, p. 315.

⁽⁵⁾ Tac., *Ann.*, VI, 11, 4 ; Saint Jérôme, *Chron.*, a. Abr. 1991.

⁽⁶⁾ Ainsi qu'il résulte d'Ov., *Pont.*, I, 7. 27.

⁽⁷⁾ Frontin, *De aquis*, 99 et 102.

⁽⁸⁾ Cf. Suét., *Aug.*, LVIII, 2 : *Is (Messala) mandantibus cunctis, etc.*, et 3 (Suétone résume ici le récit même des *Annales* de Messala).

⁽⁹⁾ Par élimination du texte de Tacite, *De or.*, XVII, 6, et en supposant chez Saint Jérôme, *Chron.*, a. Abr. 1958, une intervention avec a. Abr. 1953, par confusion du consulat de 59 : *Caesare et Bibulo co(n)s(ulibus)* avec celui de 64 av. J.-C. : *Caesare et Figulo co(n)s(ulibus)*. C'est maintenant l'opinion courante (cf. Schanz, *Röm. Lit.*, II, 1, p. 28-29), telle que l'avait dégagée Fontaine, *op. cit.*, p. 103-111 et que l'accepte Hammer (cf. *infra*, p. 98, n. 4), p. 80.

son retour à Rome en juin 44 avant J.-C. ⁽¹⁾ et de son ralliement à l'armée de Brutus en juillet 43 avant J.-C. ⁽²⁾; si, enfin et surtout, les auteurs anciens, confirmés par l'épigraphie, nous permettent de jalonner la fin de sa vie de repères assurés, ceux-ci ne sauraient suffire à nous orienter dans les complications de la période comprise entre son consulat de 31 avant J.-C. et son triomphe de 27 avant J.-C.; et, auparavant, l'activité qu'il a déployée de 42 à 31 avant J.-C., c'est-à-dire entre les défaites à Philippes de Cassius et de Brutus, dont il avait épousé la cause, et son accession à la magistrature suprême de l'État, flotte toujours, en ses phases mouvementées, dans la plus troublante indécision ⁽³⁾; et si approfondies qu'aient été les enquêtes du plus récent de ses biographes, Jacob Hammer ⁽⁴⁾, les conclusions auxquelles elles ont abouti appellent moins quelques retouches de détail qu'une révision d'ensemble. Les quelques pages qui vont suivre n'ont d'autre ambition que d'en rassembler les éléments.

Suivant le résumé que nous en a transmis Appien ⁽⁵⁾, la carrière militaire et politique de Messala, depuis sa déroute à Philippes, dans l'automne de 42 avant J.-C., jusqu'à son triomphe du 25 septembre 27 avant J.-C., se déroule ainsi qu'il suit. Conscient de l'irréversible destruction des dernières forces républicaines, Messala obtient sa grâce des triumvirs et passe à leur service : au service d'Antoine, pour commencer; puis à celui d'Octave ⁽⁶⁾, qui lui confère le consulat l'année où, avec son concours, il vaincra à Actium ⁽⁷⁾; et finalement à celui d'Auguste, qui lui accorde les honneurs du triomphe neuf mois à peine après la consécration, sous le nom quasi divin qu'il transmettra à tous ses successeurs, de son régime impérial ⁽⁸⁾.

Mais tout de suite apparaissent les lacunes de ce schéma et, de prime abord, nous nous heurtons, pour l'utiliser, à une double difficulté : celle de savoir le moment où Messala a abandonné le parti d'Antoine pour celui d'Octave; et celle de situer, sur la carte et dans la durée, la suite des campagnes guerrières qu'a couronnées son triomphe.

⁽¹⁾ Voir la lettre, en date du 14 juin 44 av. J.-C., de Cic., *Ad Att.*, XV, 17, 2.

⁽²⁾ Voir la lettre écrite entre le 17 et le 27 juillet 44 av. J.-C. par Cic., *Ad Br.*, I, 15, 1.

⁽³⁾ Il me semble inutile de rechercher à quelle date et en quelle qualité Messala aurait réparé la Voie Latine. Les allusions de Tib., I, 7, 57-63 et Martial, VIII, 3, 3-6 et X, 2, 9-12 ne recouvrent, à mon sens, qu'une initiative privée prise par Messala, comme par C. Calvisius Sabinus (*C. I. L.*, X, 6901), en bordure de leurs domaines respectifs.

⁽⁴⁾ Jacob Hammer, *Prolegomena to an Edition of the Panegyricus Messalae, the military and political career of M. Valerius Messala Corvinus*, Diss. Columbia, New-York, 1925.

⁽⁵⁾ Appien, *B. C.*, IV, 38, 159 et suiv.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 161 : Μεσσάλας... οικειότερος δὲ ὦν Ἀντωνίῳ συνῆν, μέχρι... εἰς Καίσαρα μετήλθεν. Cf. Syme, *The Roman Revolution*, Oxford, 1939, p. 206 et 222.

⁽⁷⁾ *Ibid.* : ὁ δὲ [Καῖσαρ] ἔπατον ἀπέφηνεν.

⁽⁸⁾ *Ibid.* : καὶ νικήσαντι ἔδωκε θριαμβεῦσαι.

II

Sur le premier point, les Modernes ont une tendance à faire remonter trop haut son changement d'allégeance. Par exemple, Fontaine⁽¹⁾ et Hammer⁽²⁾, dont l'opinion est généralement accréditée aujourd'hui, sont d'accord pour le dater de la guerre de Sicile, où, dans l'été de 36 avant J.-C., Octave, par un admirable coup double de sa fortune, s'est débarrassé, à quelques jours de distance, et de Sextus Pompée, par la défaite qu'il lui avait infligée à Nauloque, et de son collègue Lépide, dont il avait, peu après, débauché les troupes à Messine⁽³⁾. A première vue, les textes semblent leur donner raison, puisque, selon Appien et Dion Cassius, Octave n'eut qu'à se louer, durant cette double campagne navale et militaire, du concours de Messala. Mais, à la réflexion, on s'aperçoit qu'en réalité il faut les solliciter pour en tirer la preuve d'un ralliement personnel qui, à cette date, eût été prématuré. Assurément, les hostilités n'ont été conduites que par Octave, et n'ont tourné qu'à son profit et à sa gloire. Mais Antoine, de loin, en partageait la responsabilité, et aux termes des accords de Tarente, intervenus l'année précédente⁽⁴⁾, il avait passé à Octave, pour mener à bien cette entreprise commune, une partie de ses effectifs et plusieurs de ses officiers⁽⁵⁾. Messala était du nombre, voilà tout; et il n'a fait, en servant Octave, qu'obéir à Antoine. En vain, pour démontrer le contraire, alléguerait-on l'épisode, complaisamment raconté par Appien, où l'on voit Octave, coupé de son escorte et surpris par l'adversaire, n'échapper que de justesse à sa poursuite grâce à l'assistance et au refuge que, près d'Abala, dans le Bruttium⁽⁶⁾, il a trouvé sous la tente de Messala⁽⁷⁾. Mais si Messala avait, ce jour-là, tué Octave fugitif et à peu près désarmé, il aurait assuré la victoire de Sextus Pompée et du même coup trahi Antoine. En outre, à supposer,

(1) Fontaine, *op. cit.*, p. 28.

(2) Hammer, *op. cit.*, p. 27, pense que le ralliement à Octave remonte jusqu'en 40 av. J.-C., mais il n'en invoque point d'autre indice que la séparation « physique », à cette date, de Messala et d'Antoine; et pour lui, comme pour Fontaine, le signe tangible de cette « conversion », c'est la guerre d'Octave contre Sextus Pompée qui le montre (p. 28-32). Syme, *op. cit.*, p. 237-238, ne se prononce pas.

(3) Nauloque est du 3 septembre; l'abdication de Lépide antérieure au 23 septembre 36 av. J.-C.; cf. Gelzer, *P. W.*, X, c. 316-317.

(4) Sur ces accords, cf. Attilio Levi, *Octaviano Capoparte*, Florence, 1933, p. 70 et suiv.

(5) 120 navires (Appien, *B. C.*, V, 95, 396) avec, à leur tête, Statilius Taurus (*ibid.*, 98, 408); cf. *P. W.*, III^A, c. 2599.

(6) Sur la position d'Abala, vers Bagnara, entre Nicotera et Scilla, cf. Huelsen, *P. W.*, I, c. 12.

(7) Cf. Appien, *B. C.*, V, 112-113, et la phrase édifiante : *καὶ μοι τοῦτο ἀναμνησαί μιν ἔδοξεν ἐς ζήλωμα τῆς Ῥωμαίων ἀρέτης, ὅπου Μεσσάλας, μόνον ἔχων ἐν τσῆδε συμφορᾷ τὸν προγράψαντα, ἐθεράπευεν ὡς αὐτοκράτορα καὶ περιέσωζε*. Cette action ne mérite ces hyperboles que parce que la réconciliation n'était pas encore accomplie.

comme le prétend Dion Cassius, qu'Octave lui ait, dès lors, témoigné sa gratitude, en lui accordant, en surnombre, un siège dans le collège des augures⁽¹⁾, cette nomination, même si Dion ne l'a pas, comme je le crois, antidatée⁽²⁾, peut bien prouver qu'Octave cherchait déjà à gagner le cœur de Messala; elle ne saurait établir que Messala s'était, pour autant, détaché d'Antoine. Aussi bien, tant que les deux triumvirs marchaient d'accord, ces sortes de défections n'avaient-elles point de sens; et Appien, sur l'anecdote de qui l'on s'appuie pour en admettre la réalité dès 36 avant J.-C., est précisément l'auteur qui, sans lui assigner un moment précis, l'a trop rapprochée du consulat de Messala, en 31 avant J.-C., pour ne point avoir pensé, lui-même, qu'elle n'avait dû s'accomplir que trois ou quatre ans plus tard⁽³⁾.

Pour écrire les chapitres 109-113 de son livre V, où la figure de Messala ressort en si belle lumière, Appien avait sûrement eu à sa disposition, soit les « histoires » de Messala⁽⁴⁾, soit un auteur qui s'en était inspiré⁽⁵⁾. De là, ces détails propres à grandir notre homme, l'importance donnée au sauvetage d'Octave en péril, et l'insistance avec laquelle Appien a fait un sort aux moindres allées et venues de Messala dans les semaines qui ont précédé l'écrasement, en Sicile, des forces hostiles à Octave⁽⁶⁾. Mais ne nous y trompons point : si l'auteur grec ne perd pas une occasion de mettre le personnage en relief, il ne songe nullement à faire état des récompenses que l'activité de Messala lui aurait obtenues d'Octave et il reste muet, notamment, sur l'augurat surnuméraire mentionné par Dion Cassius. Mais surtout, nulle part, il ne s'avise de le représenter comme un chef qu'Octave aurait chargé de mener ses hommes à la bataille.

Dans la première phase des opérations, le nom de Messala n'est pas cité. De son quartier général de Pouzzoles⁽⁷⁾, Octave avait prescrit, pour le 1^{er} juillet 36 avant J.-C., une attaque générale et combinée de la citadelle pompéienne : tandis que lui-même descendrait du nord en Sicile, Taurus, venu de Tarente, aborderait l'île par l'est, et Lépidé, appelé d'Afrique, par le sud-ouest : la Trinacrie serait démantelée simultanément sur ses trois côtés à la fois par les escadres et les légions des trois triumvirs⁽⁸⁾. Messala n'est point mentionné parmi les exécuteurs

(1) Cass. Dio, XLIX, 16, 1.

(2) Cf. *infra*, p. 107-108.

(3) Appien, B. C., IV, 38, 161 : Messala « ἐς Κασάρρα μετῆλθεν· ὁ δὲ αὐτὸν ἔπαυον τε ἀκέφηνεν ἀντὶ τοῦ Ἀντωνίου; cf. *infra*, p. 115.

(4) Cf. *supra*, p. 96, n. 4.

(5) Cf. Soltau, *Philologus*, supp. VII (1899), p. 622.

(6) La source d'Appien étant favorable, en toute hypothèse, à Antoine (cf. Schwarz, P. W., II, c. 233), cet intérêt pour Messala s'explique par son appartenance à la clientèle d'Antoine.

(7) Et du *Portus Iulius*; cf. Appien, B. C., V, 97 et et Hadas, *Sextus Pompey*, New-York, 1930, p. 123.

(8) Appien, *ibid.*

tants de ce plan grandiose, peut-être parce que le plan devait avorter, en tout cas parce qu'il n'occupait encore qu'une situation subalterne.

Le 3 juillet 36 avant J.-C., la tempête avait soufflé sur les desseins d'Octave : tandis que Lépide n'avait pu qu'à grand'peine, et non sans pertes, opérer son débarquement au sud de Lilybée ⁽¹⁾, Stilius Taurus avait été contraint de rentrer, avec des navires en moins, à sa base de Tarente ; et Octave et Agrippa avaient été empêchés de déboucher du golfe de Velia ⁽²⁾. Sans Messala, ou avec Messala obscurément en sous-ordre, la grande offensive était manquée ⁽³⁾.

La sagesse eût peut-être consisté à la remettre à la belle saison de l'année suivante, et c'est apparemment ce qu'avait prévu Sextus Pompée et ce qui, partiellement au moins, explique son inertie ⁽⁴⁾. Mais Rome souffrait de la disette et la plèbe, malheureuse, affamée, n'eût point supporté, sans troubles graves, un aussi long ajournement. Octave décida de brusquer les choses et de recommencer le plus tôt possible l'entreprise. Cependant que, sous la direction d'Agrippa, les arsenaux de Pouzzoles travaillaient à plein pour réparer en hâte les dégâts subis par les escadres ⁽⁵⁾, il voulut communiquer à tous ses subordonnés sa propre ardeur, et il entendit se montrer partout à la fois : à Tarente, où il s'en alla, de prime abord, réconforter Taurus ⁽⁶⁾, et sur toutes les positions stratégiques dont il prévoyait l'emploi et qu'il tenait à inspecter personnellement : Vibo ⁽⁷⁾, Co'umna Regia ⁽⁸⁾ et Scyllacium, où il se rencontra derechef avec Taurus ⁽⁹⁾. Or ce n'est qu'au cours de ces semaines de préparatifs, et du fait des circonstances, que, pour la première fois, nous voyons intervenir Messala, dans la plus importante, peut-être, des missions qui lui échurent en cette guerre.

Pendant un de ces déplacements qui avaient éloigné Octave de Pouzzoles, et a'ors qu'Agrippa, son second, avait lui-même quitté la base pour monter dans les fûtaies d'alentour et presser le travail des bûcherons qui débitaient le bois nécessaire à la réfection et à la construction des navires, Messala eut à recevoir, sans doute comme le plus élevé en grade des officiers présents ⁽¹⁰⁾, la secrète visite qu'était venu faire à ses chefs le lieutenant de Sextus Pompée, Ménodore : en leur absence, c'est Messala

(1) Appien, *B. C.*, V, 98.

(2) *Ibid.*

(3) Cf. Hadas, *op. cit.*, p. 125.

(4) *Ibid.*, p. 126.

(5) Appien, *B. C.*, V, 98.

(6) Appien, *B. C.*, V, 99.

(7) Appien, *B. C.*, V, 103.

(8) *Ibid.* : ἐπὶ Στυλίδᾳ. Stylis ou Columna Regia doit être située où est aujourd'hui Cannitello, cf. Huelsen, *P. W.*, IV, c. 603.

(9) Appien, *B. C.*, V, 103. Sur *Scyllacium*, Squillace, cf. Philipp, *P. W.*, II^a, c. 921 et Hadas, *op. cit.*, p. 129, n. 34.

(10) Cf. Appien, *B. C.*, V, 102 : παρὰ Μεσσάλα, τοῦ τὴν ἀποδημίαν Ἀγρίππα διοικοῦντος.

à qui Ménodore confia son intention de trahir et qui prit sur lui d'accepter en leur nom les propositions du transfuge⁽¹⁾. N'importe qui, sans doute, aurait agi de même à sa place; et le hasard l'avait bien servi en lui offrant cette brillante occasion de tenir la vedette; mais, tout de même, ce n'était là qu'un hasard, et il ne paraît pas que, dans la suite, Octave lui en ait su plus de gré que cela n'en méritait.

Lorsqu'en effet le branle-bas de combat fut à nouveau donné, Messala, au lieu d'être appelé jamais en première ligne, dut toujours se contenter de commander, soit des cadres de conduite, soit des relais à l'arrière. Absent de la narration de Dion Cassius⁽²⁾, il n'est mentionné que deux fois dans le récit d'Appien, ou, pour parler plus exactement, qu'en deux situations du même service d'étapes, visées l'une au chapitre 103, l'autre dans les chapitres 105, 109, 110, 112 et 113 du V^e livre :

1° Il reçoit d'Octave, alors à Vibo, mission d'amener de là deux des légions qui y étaient concentrées dans la région de Tauromenium (Taormina), où Lépide, déjà, s'était transporté, avec la prise de cette ville comme objectif⁽³⁾. Mais, après qu'il eut rempli ce mandat, Messala, au lieu de rester aux côtés de Lépide et à la tête des troupes qu'il lui avait conduites, doit, pour obéir aux ordres du général en chef, tourner le dos aux futurs champs de bataille siciliens, et revenir à Vibo auprès d'Octave⁽⁴⁾.

2° Lorsqu'ensuite Octave se porte, de Vibo, à la rencontre de Statilius Taurus, qui stationnait à Scyllacium (Squillace), il emmène avec lui Messala et trois légions⁽⁵⁾. Il est possible que, pendant cette marche hors des vues et de l'atteinte de l'ennemi, Octave ait laissé, comme précédemment, le commandement de ces trois légions à Messala. Mais lorsqu'il eut effectué sa jonction avec la flotte de Statilius Taurus, et qu'ensemble, et avec toutes leurs forces, les deux chefs se furent avancés vers Leucopetra (cap dell' Armi)⁽⁶⁾, d'où Octave se proposait de descendre en Sicile, près de Tauromenium, avec autant de troupes que ses vaisseaux en pouvaient contenir⁽⁷⁾, Messala fut laissé sur la rive italienne avec le reste des soldats qu'on n'avait pu embarquer; et sa consigne

(1) Voir la suite du chapitre d'Appien.

(2) Cass. Dio, XLIX, 1-15. Il ne sera question de Messala que la guerre terminée; cf. *infra*, p. 106.

(3) Appien, B. C., V, 103 : *Καῖσαρ... δύο τέλη μὲν πεζῶν Μεσσαίαν ἔχοντα περὶν ἐκελεύσεν ἐπὶ τὸ Ἀσπίδου στρατόπεδον, καὶ σταθμεύειν ἐς τὸν κόλπον διελθόντα τὸν εὐθὺ Ταιρομενίου.*

(4) Voir la note suivante.

(5) Appien, B. C., V, 105 : *αὐτὸς δὲ (Καῖσαρ) ἐς τὸ Ἰππώνειον αὖθις ἀπέπλει καὶ ἐς τὸ τοῦ Ταύρου στρατόπεδον ἐξ Ἰππωνείου σὺν τρισὶ τέλεσι μετὰ Μεσσάλα διεισδράζεν.*

(6) Sur cette identification, cf. Philipp, P. W., XII, c. 2286. Le texte d'Appien, B. C., V, 109, est formel : *Ὁ δὲ Καῖσαρ ἤδη μὲν ἐς Λευκόπετραν ἐκ τοῦ Σκυλακίου διεπεπλεύκει.*

(7) Appien, *ibid.* : *ἐκ δὲ Λευκοπέτρας ἐμελλε νυκτὸς περὶν ὑπὲρ τὸν πορθμὸν ἐς τὸ Ταιρομενιον... ἔπλει στρατὸν ἔχων ὅσον αἱ νῆες ἐδέχοντο.*

était d'y demeurer avec eux, inactifs, jusqu'au moment où les navires, redevenus disponibles, reviendraient les chercher⁽¹⁾. On sait, du reste, qu'il les y attendit vainement, et comment, au lieu de cingler vers les côtes de Sicile, c'est Octave, en train de les fuir, qu'il a recueilli dans le camp qu'il avait consciencieusement gardé⁽²⁾. Malgré les éloges démesurés dont Appien a enguirlandé ce « fait divers », il ne semble pas qu'Octave ait aussi fort apprécié que sans doute, plus tard, Messala, en ses « histoires », le service qui venait de lui être rendu ; et tandis que lui-même, se ressaisissant avec une prompte énergie, méditait déjà sa revanche, il s'abstint d'y convier Messala, incontinent dépêché de Leucopetra à Pouzzoles pour y rassembler la 1^{re} légion qui y avait été mise en réserve, et, de là, en convoyer les effectifs jusqu'à...Vibo⁽³⁾ ; et, comme Appien ne parlera plus de Messala dans la suite de sa rédaction⁽⁴⁾, il est permis de se demander, non pas si ce jeune commandant d'étapes prit aux victoires finales de Nauloque et de Messine une part que ce silence a bien l'air d'exclure, mais s'il a seulement jamais remis le pied en Sicile.

En vérité, tout se passe comme si, d'un bout à l'autre de cette guerre, Octave, tout en traînant Messala après lui, avait voulu l'éloigner de toute fonction militante et véritablement active. Jusque sous l'Empire, Messala, et c'est à sa louange, ne cessera de professer une sorte d'idéal républicain qui lui a dicté sa démission de la préfecture de la Ville⁽⁵⁾ et à laquelle les Anciens ont rendu hommage⁽⁶⁾. Notamment, il n'a jamais caché le culte qu'il vouait à la mémoire de Brutus⁽⁷⁾ : félicité, au soir d'Actium, par Octave, qui avait suivi avec autant de surprise que d'admiration les prouesses qu'il avait accomplies au cours de la journée, il revendiqua l'honneur de sa vaillance à Philippes⁽⁸⁾, et il se refusa fièrement à désavouer le passé : il était resté, se borna-t-il à répondre, « conséquent avec lui-même, puisqu'il avait pour principe de lutter toujours pour la plus juste cause »⁽⁹⁾ ; et, sans pouvoir retenir ses larmes, il saisit l'occasion de présenter et recommander à Octave le Grec Straton, qui avait rendu à

(1) *Ibid.* : Μεσσάλαν ἐπὶ τοῦ λοιποῦ καταλιπὼν, ἕως ἐπ' αὐτὸν αἱ νῆες ἐπανέλθοιεν. Messala ne devait plus avoir grand monde, puisqu'au chap. 110 Appien énumère comme embarqués : 3 légions, 500 cavaliers, 1.000 vélites, 2.000 volontaires, sans compter les équipages.

(2) Cf. *supra*, p. 99, et Appien, *B. C.*, V, 112-113.

(3) Appien, *B. C.*, V, 112 : Καὶ Μεσσάλαν ἐς Δικαιαρχίαν ἐπεμπεν, ἄγειν τὸ πρῶτον καλούμενον τέλος ἐς Ἰπώνσιον.

(4) Cf. Appien, *B. C.*, V, 114-129.

(5) Cf. Tac., *Ann.*, VI, 11, 4 : ... *quasi nescius exercendi* ; Saint Jérôme, *Chr.*, a. abr. 1991 : *incivilem potestatem contestans*.

(6) Cf. Tac., *De or.*, XXI, 9 ; *Ann.*, XI, 6, 4 ; Vell. Pat., II, 112, 2 ; Quint., XII, 11, 28.

(7) Et de Cassius ; cf. Tac., *Ann.*, IV, 34, 6 : *Messala Corvinus imperatorem suum Cassium praedicabat*.

(8) Cf. Plut., *Br.*, XL, 9 et XLI, 2.

(9) Plut., *Br.*, LIII, 1.

Brutus le suprême service d'aider ce noble vaincu à ne point survivre à sa défaite⁽¹⁾. En 42 avant Jésus-Christ, la cruauté d'Octave envers Brutus mort⁽²⁾ avait trop contrasté avec l'humanité dont Antoine avait fait preuve alors⁽³⁾, pour que, dans son ralliement au triumvirat, Messala n'ait point distingué entre les triumvirs : il s'est attaché à celui-ci, détourné de celui-là. De son côté, Octave, qui savait lire dans les cœurs⁽⁴⁾, a dû témoigner une prudente réserve envers un homme qui se montrait aussi obstinément fidèle à un souvenir entre tous détesté, et que les conjonctures de la politique n'ont longtemps rapproché de lui que par l'entremise de son partenaire au triumvirat. Ainsi, à la fin de 40 avant Jésus-Christ, au lendemain de la paix de Brindes⁽⁵⁾, Messala avait soutenu de sa parole les prétentions d'Hérode à la royauté, qu'Octave et Antoine s'étaient entendus pour faire admettre au Sénat⁽⁶⁾; mais nul n'ignorait qu'en cette affaire l'initiative n'avait pas appartenu à Octave, et que Messala, ainsi d'ailleurs que son auxiliaire en ce débat, L. Sempronius Atratinus⁽⁷⁾, n'avait été que le porte-parole d'Antoine⁽⁸⁾. De même, dans la guerre de 36 avant Jésus-Christ contre Sextus Pompée, cet ennemi du triumvirat tout entier, sa présence aux côtés d'Octave préjugeait si peu le fond de ses attachements, qu'à la fin des hostilités Messala n'obtint aucun des commandements qu'Octave s'empressa de conférer à un ancien partisan d'Antoine dont il considérait le dévouement comme désormais acquis à sa personne : Statilius Taurus.

Dans la période précédente, celui-ci s'était signalé par son zèle pour Antoine. C'est à Antoine qu'il avait dû d'être choisi pour légat du proconsul d'Afrique, quand C. Calvisius, par la grâce d'Antoine, eut été, à l'automne de 44 avant Jésus-Christ, investi de ce gouvernement⁽⁹⁾. C'est encore la cause d'Antoine, qu'au plus fort de la guerre de Modène, et nonobstant les condamnations fulminées contre l'ancien lieutenant de César, Statilius Taurus avait continué, avec C. Calvisius, de défendre sournoisement contre Cicéron, lequel, dans une lettre écrite aux environs

(1) *Ibid.*; cf. Vell. Pat., II, 70; 4-5.

(2) Suét., *Aug.*, XIII, 2 : *Nec successum victoriae moderatus est, sed capite Bruti Roman misso, ut statuæ Caesaris subiceretur, in splendidissimum quemque captivum non sine verborum contumelia sævit.*

(3) Plut., *Br.*, LIII, 2 : Τὸν δὲ Βροῦτον ὁ Ἀντώνιος ἰνευρῶν τεθνηκότα τὸ μὲν σῶμα τῇ πολυτελεστίῃ τῶν αὐτοῦ Φοινικίδων περιβαλεῖν ἐκέλευσεν, κ. τ. λ.

(4) Cf. Suét., *Aug.*, LI, LIII, LVI, LXVI, LXVII, etc.

(5) Sur la date de cette paix voir mon livre : *Virgile et le mystère de la IV^e Eglogue*, où elle est fixée aux environs du 5-6 octobre 40 av. J.-C.

(6) Voir les récits concordants de Josèphe, *A. J.*, XIV, 14 et *B. J.*, I, 14.

(7) Sur Atratinus, cf. Muenzer, *P. W.*, II^a, c. 1367.

(8) C'est ce que dit expressément Josèphe, *A. J.* XIV, 14, 4, et *B. J.*, I, 14, 4. D'ailleurs quand le Sénat eut ratifié la royauté d'Hérode, c'est par un grand banquet chez Antoine que fut fêté le nouveau roi (*ibid.*).

(9) Cic., *Phil.*, III, 10, 26 : voir le commentaire de Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 54, et la note de Tyrrell et Purser, dans leur édition des *Lettres de Cicéron*, VI, p. 73.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. VALERIUS MESSALA CORVINUS. 105

du 20 mars 43 avant Jésus-Christ, vitupère la résistance agressive du Minotaure, c'est-à-dire de Calvisius et de Taurus réunis : *offensione Minotauri, id est Calvisii et Tauri*⁽¹⁾. Enfin, c'est toujours comme le représentant d'Antoine que Statilius Taurus avait été désigné pour faire contrepoids à Agrippa dans le consulat de 37 avant Jésus-Christ⁽²⁾; et, enfin, ainsi que nous l'avons vu précédemment, c'est à lui qu'Antoine avait remis la flotte qu'en 36 avant Jésus-Christ il prêta à Octave contre Sextus Pompée⁽³⁾. Mais Taurus était un homme nouveau⁽⁴⁾, sans lien avec les conjurés des ides de mars, sans convictions arrêtées autres que le progrès de sa carrière. A la faveur de la guerre de Sicile, il effectua la conversion qu'il jugeait profitable; et dès la fin des hostilités, il commença d'en être payé par une succession d'honneurs considérables.

D'abord, en quittant la Sicile, Octave le chargea d'achever la pacification de l'île⁽⁵⁾. Puis, satisfait de la manière dont Statilius Taurus s'était acquitté de cette tâche, Octave lui accorda, au début de 35 avant Jésus-Christ, avec le glorieux titre d'*imperator*⁽⁶⁾, le gouvernement des deux Afriques, où il devait rester près de dix-huit mois consécutifs⁽⁷⁾, inaugurer la construction de l'enceinte de la nouvelle Carthage⁽⁸⁾ et, en une série de rencontres, battre les indigènes rebelles de telle sorte qu'à son retour à Rome il fut autorisé par Octave à célébrer le triomphe, le 30 juin 34 avant Jésus-Christ⁽⁹⁾. En outre, se voyant astreint à interrompre sa victorieuse expédition en Illyrie pour assumer, dans Rome, son deuxième consulat, le 1^{er} janvier 33 avant Jésus-Christ, Octave plaça Statilius Taurus à la tête de son armée avec ordre d'en finir avec les Dalmates, et l'entreprise fut couronnée d'un plein succès que récompensèrent sans délai un énorme butin⁽¹⁰⁾ et une seconde salutation impériale⁽¹¹⁾.

Évidemment, si tant de responsabilités et de pouvoirs accumulés manifestent le crédit dont Taurus jouissait auprès d'Octave, l'inaction à laquelle le triumvir d'Occident a simultanément réduit Messala prouve le peu de confiance qu'il lui accordait alors.

(1) Cic., *Ad fam.*, XII, 25 (825 T. P.), 1.

(2) Cf. *C. I. L.*, I², p. 651.

(3) Cf. *supra*, p. 99, n. 5.

(4) Vell. Pat., II, 127, 1 : *Ut divus Augustus (usus est) M. Agrippa, et maxime ab eo, Statilio Tauro, quibus novitas familiae non obstitit.*

(5) Orose, VI, 18, 32.

(6) Cf. Dessau, *I. S. L.*, 893.

(7) Étant donnée la date de son triomphe; cf. *infra*, n. 9. Ce gouvernement est attesté, en dehors d'Orose, par Cass. Dio, XLIX, 14.

(8) Tertullien, *De pallio*, 1 : *Ubi moenia Statilius Taurus imposuit, sollemnia Sextius Saturninus enarravit.* Je n'en tiens sur ce point à l'opinion courante; mais Gsell, *Hist. anc. de l'Afr.*, VIII, p. 175, rapporte cette inauguration à 44 av. J.-C.

(9) *C. I. L.*, I², p. 50.

(10) Cf. *P. W.*, III¹, c. 2201.

(11) Cf. Dessau, *I. S. L.*, 893. Sur son commandement illyrien, cf. Appien, *Ill.*, 28; Cass. Dio, XLIX, 38 et Orose, VI, 21.

III

Cette inaction, les Modernes n'en ont pas voulu convenir. Ici, en interprétant à la lettre une phrase de Dion Cassius ; et là, au contraire, en bousculant des textes qu'ils utilisent sans les avoir pesés et confrontés, ils affirment généralement qu'après avoir exterminé les forces de Sextus Pompée, Octave a marqué sa faveur à Messala en lui attribuant une double récompense : honorifique, avec l'augurat qu'il lui aurait alors attribué ; effective, avec le commandement dont il l'aurait pourvu, en 35 avant Jésus-Christ, dans sa première campagne d'Illyrie⁽¹⁾. Mais il n'est que d'examiner de près leurs documents pour s'apercevoir, d'une part, qu'un sacerdoce, si haut soit-il, n'implique aucune puissance réelle, et qu'au surplus la date à laquelle ils en placent la collation est discutable ; d'autre part, qu'à les interpréter correctement, les témoignages à l'aide desquels ils se flattent de la démontrer s'opposent à la participation de Messala aux opérations militaires de 35-33 avant Jésus-Christ dans les pays illyriens.

Sur le premier point, du moins, l'assertion de Dion Cassius est formelle : après avoir énuméré, dans le chapitre 13 de son Livre XLIX, les distinctions dont le Sénat combla Octave après la guerre de Sicile, l'historien poursuit en ces termes au début du chapitre 14 : « Voilà ce qui fut décrété à César par le Sénat. Quant à lui, il inscrivit en surnombre parmi les augures le Valerius Messala qu'il avait condamné à mort dans les proscriptions et il concéda le droit de cité romaine aux habitants d'Utique : τῷ μὲν οὖν Καίσαρι ταῦτα παρὰ τῆς βουλῆς ἐδόθη· αὐτὸς δὲ τὸν τε Μεσσάλαν τὸν Οὐαλέριον, ὃν πρότερον ἐν ταῖς προγραφαῖς ἐπέθανακώκει, ἐς τοὺς οἰωνιστᾶς ὑπὲρ τὸν ἀριθμὸν ἐσήγραψε· καὶ τοὺς Οὐτικησίου πολίτας ἐποίησατο⁽²⁾. Le fait, en soi-même, ne saurait être contesté. La réalité en est établie par l'épigraphie, découverte à Rome, d'un affranchi de Messala, Philargyrus, qui, justement, lui servait d'appariteur en sa qualité d'augure : *M(arcus) Valeriu[s M(arci)] Messalae | U(ibertus) Philarg(yrus) | viat(or) augur(is)*⁽³⁾ ; et, par ailleurs, elle semble s'accorder avec ce que nous entrevoyons de la carrière parallèle de Lucius Sempronius Atratinus, qui, appartenant, comme Messala, à la clientèle politique d'Antoine, avait été son émule, d'abord dans la défense de la couronne d'Hérode⁽⁴⁾, et ensuite dans la lutte contre Sextus Pompée⁽⁵⁾ : Atratinus, en effet, figure comme *aug(ur)*

(1) Cf. Fontaine, *op. cit.*, p. 31-34, et Hammer, *op. cit.*, p. 32-40.

(2) Cass. Dio, XLIX, 16, 1.

(3) Dessau, *I. S. L.*, 4977.

(4) Cf. *supra*, p. 104.

(5) C'est le fait que Muenzer a mis en lumière, *P. W.*, II^a, c. 1367, en renvoyant aux monnaies des villes siciliennes de Lilybée et d'Entella qui portent la légende

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. VALERIUS MESSALA CORVINUS. 107

sur des monnaies probablement émises en 36 ou 35 avant Jésus-Christ⁽¹⁾; et il est tentant de supposer qu'Octave avait pareillement traité les deux collaborateurs occasionnels qu'il tenait de la bonne volonté d'Antoine. Mais, à y regarder de près, le rapprochement écarte, plutôt qu'il ne l'appelle, la simultanéité de leurs dignités sacerdotales. Si la renommée de Messala a finalement éclipsé celle d'Atratinus, celui-ci, à l'époque du triumvirat, en laquelle nous nous plaçons, l'emportait, et de beaucoup, en influence et en dignité, sur celui-là. Atratinus avait neuf ans de plus que Messala⁽²⁾; sa cooptation dans le collège des augures remontait à la paix de Brindes, ainsi qu'il résulte d'un fragment, rédigé en 40 avant Jésus-Christ, de leurs fastes corporatifs⁽³⁾; et elle n'avait fait que préluder à une promotion bien plus importante : dès l'année suivante, en effet, et en vertu des stipulations de la paix de Pouzzoles conclue à l'été de 39 avant Jésus-Christ⁽⁴⁾, sinon de celles de la paix de Brindes, en octobre 40 avant Jésus-Christ, Atratinus fut compris, par Octave et Antoine associés, dans la liste des futurs titulaires du consulat⁽⁵⁾, qu'il gèrera effectivement en 34 avant Jésus-Christ⁽⁶⁾. Selon toute probabilité, son élévation au sacerdoce, proclamée alors qu'il venait d'accomplir ses 33 ans, avait eu pour but d'annoncer et préparer son acheminement à la magistrature suprême, pour laquelle Messala ne sera désigné à son tour qu'en 32 ou 31 avant Jésus-Christ, à l'âge de 32 ans⁽⁷⁾. Si donc l'on veut maintenir un exact parallélisme entre l'avancement de Messala et celui d'Atratinus, c'est avec le même intervalle d'une année entre le sacerdoce et le consulat et, par conséquent de 33 plutôt que de 36 avant Jésus-Christ, qu'il faut dater la cooptation surnuméraire de Messala parmi les augures.

Aussi bien cette date, qui coïncide avec celle que nous finirons par assigner au ralliement de Messala à la personne d'Octave⁽⁸⁾, convient-elle mieux également que celle de 36 avant Jésus-Christ au privilège qui, suivant Dion Cassius, aurait été, en même temps, accordé aux gens

Ατράτινου (*Catal. of gr. Coins Sicily*, 95 et 61, 8), preuve que le personnage avait été préposé à la police de ces places insulaires comme Messala à celle des stations continentales de Vibo, et, par interim, de Pouzzoles.

⁽¹⁾ Cf. Muenzer, *loc. cit.*, d'après Grueber, *Coins of the Roman Rep.*, II, 501 et 515.

⁽²⁾ Puisqu'il est né en 73 av. J.-C. ainsi qu'il résulte de Saint Jérôme, *Chron.*, II, p. 143 -g Schöne, cité par Muenzer, *op. cit.*, c. 1366.

⁽³⁾ Cf. Dessau, *I. L. S.*, 9348, 3.

⁽⁴⁾ Sur cette paix, dite à tort de Misène, voir mon article de 1913 dans la *R. A.*, et mon mémoire de la *R. H.*, 1929, CLXI, p. 227.

⁽⁵⁾ Cf. Muenzer, *loc. cit.*, c. 1367, d'après les monnaies citées plus haut, dont les légendes associent à Antoine, *impe(rator) ter co(n)s(ul) desi(gnatus)iter et ter*, Atratinus, non seulement *augur*, mais *co(n)s(ul) desi(gnatus)*.

⁽⁶⁾ Cf. *C. I. L.*, I, p. 66.

⁽⁷⁾ Cass. Dio, L, 10, 1 : *παρὰλυθέντος δὲ τοῦ Ἀντωνίου* (cf. *ibid.*, 4, 2) . . . *Μεσσαλάς* . . . *ὑπάτευσεν μετὰ τοῦ Καίσαρος*.

⁽⁸⁾ Cf. *infra*, p. 116.

d'Utique⁽¹⁾. On ne discerne pas, en 36 avant Jésus-Christ, la raison pour laquelle Octave aurait tout d'un coup gratifié de la cité romaine ce municipes africain; la mesure s'explique, au contraire, de soi, si, postérieurement au rétablissement de l'ordre en Afrique proconsulaire, opéré en 35 et 34 avant Jésus-Christ par Statilius Taurus⁽²⁾, Octave a voulu récompenser le concours que les habitants de la résidence gouvernementale⁽³⁾ avaient apporté, contre le banditisme et la rébellion, au représentant de l'autorité romaine dans leur province⁽⁴⁾.

Mais, dira-t-on, Dion Cassius est catégorique, et c'est à l'année 36 avant Jésus-Christ qu'il a tout ensemble rapporté, et l'extension de la *civitas romana* au *municipium Uticense*, et l'entrée de Messala dans le collège augural. Il est vrai : seulement Dion Cassius n'en est pas à une confusion près. Il s'embrouille souvent dans ses fiches; et, pour ne citer qu'un exemple de son inexactitude, nous verrons tout à l'heure qu'il a antidaté de trois ou quatre années au moins l'action militaire de Messala contre les Salasses.

IV

Celle-ci, il est vrai, n'a pas été comprise par les modernes biographes de Messala, lesquels n'ont su la localiser, ni sur la carte, ni sur le calendrier. Pour tous, elle a eu pour théâtre alpestre le pays d'Aoste alors tenu par des Gaulois turbulents que nos textes appellent effectivement Salasses et que les légions romaines avaient matés pour la première fois en 143 avant Jésus-Christ⁽⁵⁾. D'après les uns⁽⁶⁾, elle s'est conjuguée avec l'expédition illyrienne d'Octave en 35-34 avant Jésus-Christ. D'après les autres⁽⁷⁾, elle l'a suivie, comme la conséquence de la part brillante que Messala avait prise, sous les ordres d'Octave, à la lutte contre les Iapydes. Or, à mon humble avis, les uns et les autres se sont fourvoyés.

Malgré qu'en aient ces érudits, les Salasses du Val d'Aoste n'ont rien à voir avec les Salasses que Messala a combattus. Assurément, la *Realenzy-*

(1) Cf. *supra*, p. 106, n. 2.

(2) Cf. *supra*, p. 105.

(3) Le premier proconsul dont nous soyons assurés qu'il ait résidé à Carthage est Pison en 70 ap. J.-C. (Tac., *Ann.*, IV, 49-50); et, comme l'écrit Audollent, *Carthage romaine*, p. 50, «il faut descendre jusqu'à Néron pour rencontrer un fait (Suét., *Nero*, XXXI; Tac., *Ann.*, XVI, 1-3) qui soit de l'histoire de la ville même».

(4) Exactement comme Claude (voir mon *Marc antique*, p. 43) récompensera le municipes de Volubilis de son concours contre Aedemon; sur le *municipium Iulium Uticense*, cf. Gsell, *Hist. anc. Afr. Nord*, VIII, p. 197, n. 4.

(5) Liv., *Per.* LIII : *Appius Claudius Pulcher consul Salassos gentem Alpinam domuit*.

(6) Fontaine, *op. cit.*, p. 32; cf. Valeton, *op. cit.*, p. 43.

(7) Hammer, *op. cit.*, pp. 38-40.

clopâdie ne connaît point d'autres Salasses que ceux du Val d'Aoste⁽¹⁾; mais dès qu'on examine les textes anciens où sont mentionnés des Salasses on se convainc de la coexistence, en des cantons montagneux fort éloignés l'un de l'autre, de deux peuplades différentes portant le même nom⁽²⁾. Après tout, des doublets de ce genre ne sont pas rares sur l'aire des migrations celtiques; et puisqu'il y a eu des Andécaves à Mantoue et à Angers, des Boïens sur les rives de la Loire et sur celles du Pô, et des Sénons aux bords de l'Aube et de l'Adriatique, il n'y a pas lieu d'être surpris de trouver deux groupes de Salasses en deux régions des Alpes.

Pour la confusion de nos érudits, le malheur a voulu que Messala ait eu affaire aux deux. D'une part, en effet, Strabon nous raconte que les Salasses du Val d'Aoste, maîtres jaloux des cols dont ils commandaient l'accès⁽³⁾, par ailleurs soucieux d'écarter l'étranger de la richesse de leur sol⁽⁴⁾, et de surcroît pillards invétérés, eurent l'occasion, après avoir rançonné Decimus Brutus, d'exploiter indignement Messala⁽⁵⁾. D'autre part, dans ses *Illyrica*, Appien nous a peint, des Salasses que Messala réduisit par la famine⁽⁶⁾, un portrait dont plus d'une couleur rappelle celles de Strabon : ils habitaient, dans les Alpes, des hauteurs difficilement accessibles⁽⁷⁾ et ils mettaient en coupe réglée qui prétendait monter aux défilés dont ils étaient les maîtres⁽⁸⁾. De là à conclure qu'ici et là ce sont les mêmes Salasses, il n'y a qu'un pas; et il a été franchi, non seulement par Fontaine et Hammer, mais par des historiens comme Guglielmo Ferrero⁽⁹⁾ et Camille Jullian⁽¹⁰⁾. Mais leur erreur est aussi certaine qu'elle est répandue⁽¹¹⁾; et dès que l'on compare les textes qui nomment les Salasses, la dualité de leurs peuplades saute aux yeux.

Les Salasses de Strabon exploitent des gisements aurifères⁽¹²⁾; ceux d'Appien, des mines de sel ou des marais salants⁽¹³⁾. Les Salasses de Strabon sont inclus dans sa description de la Gaule. Ceux d'Appien sont incorporés à l'Illyricum, avec les Iapydes, les Dalmates, les Segestani de Siscia (Siseg) et les Paeones, qui, de tous les Illyriens, sont les

(1) Cf. Philipp, *P. W.*, I^a, c. 1849.

(2) Signe, peut-être, d'une parenté ethnique rattachant à un tronc commun ces rameaux divergents.

(3) Strabon, IV, 6, 7 : τῶν παρόδων ἦσαν κύριοι.

(4) *Ibid.* : ἐχρεῖ δὲ καὶ χρυσεία ἢ τῶν Σιλασσῶν.

(5) *Ibid.*

(6) Appien, III, 17 : μέχρι Μεσσάλας... λιμῶ παραστήσατο.

(7) *Ibid.* : κορυφᾶς οἰκοῦσιν τῶν Ἀλπεων, κ. τ. λ.

(8) *Ibid.* : ...καὶ τέλη τοῖς παροδεύοντας ἤτουν.

(9) G. Ferrero, *Grandeur et Décadence de Rome*, IV, p. 152.

(10) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 58, n. 5 et 59.

(11) Est seul à ne l'avoir point partagée un savant américain, FELICE FERRERO, dans un livre *The valley of Aosta*, New-York, 1910, p. 125, que je ne connais que par la citation d'Hammer, *op. cit.*, p. 37.

(12) Cf. *supra*, n. 4.

(13) Appien, III, 17 : ἀλῶν... ὧν εἰσὶ μάλιστα ἐν χρεῖα.

plus éloignés d'eux⁽¹⁾. Comme les Paeones occupent le Rhodope et s'étendent jusqu'au Strymon⁽²⁾, c'est à l'autre extrémité de la chaîne illyrienne qu'il faut les chercher, quelque part en direction de la Carniole, de l'Istrie ou du Frioul⁽³⁾; mais où que nous songions à loger leurs nids d'aigles, il nous est évidemment interdit de les transporter à l'ouest de l'Italie, jusqu'à la frontière des Gaules. Enfin et surtout, Strabon et Appien nous en ont assez dit sur la succession des faits relatifs à ces Salasses pour que nous soyons forcés de les organiser en deux séries radicalement distinctes. Chez Appien, Octave a d'abord chargé Antistius Vetus de mettre à la raison les Salasses d'Illyrie; puis, Vetus n'y ayant qu'imparfaitement réussi, Octave s'est reposé de ce soin sur Messala⁽⁴⁾. Chez Strabon, Messala n'a point eu à guerroyer contre les Salasses de Gaule : ayant été assez mal inspiré pour hiverner dans leur voisinage, il a seulement dû leur payer le prix fort pour le bois de chauffage qu'ils lui ont fourni pour ses troupes⁽⁵⁾; et Auguste ne s'est ému de leurs rapines qu'après en avoir été personnellement victime⁽⁶⁾ : alors il a commis Terentius Varro à leur extermination⁽⁷⁾. Ce général l'a poursuivie avec une cruelle vigueur : il a vendu comme esclaves 36.000 Salasses et, sur l'emplacement de son camp, il a fondé la colonie « Augusta »⁽⁸⁾, dont le souvenir survit dans le nom moderne d'Aoste.

Au surplus, en séparant les destins des deux peuplades homonymes, on a belle à fixer l'année où s'est produit chacun des événements qui les ont remplis.

Pour les Salasses de Gaule, le calcul est vite fait. Dion Cassius place en 26 avant Jésus-Christ les pilleries auxquelles ils se sont livrés sur les bagages d'Auguste, qui, marchant à travers les Gaules à son expédition contre les Cantabres, passa, par le col du Saint-Bernard, de la vallée de la Doire Baltée dans celle de l'Isère; et en 25 av. J.-C. la répression consécutive de Terentius Varro⁽⁹⁾. De son côté, Strabon nous apprend que la rançon, prélevée par les Salasses gaulois sur Decimus Brutus, l'avait été lorsque celui-ci se dirigeait de Modène sur la Transalpine⁽¹⁰⁾ :

(1) *Ibid.* : Μάλιστα δ' ἠνώχλησαν αὐτὸν Σαλασσοὶ τε καὶ Ἰάποδες οἱ πέραν Ἄλπεων καὶ Σαγεστανοὶ καὶ Δαλμάται... καὶ Παίονες ὄντες ἐκὰς τοῖς Σαλασσοῖς.

(2) Cf. Strabon, VII, fr. Vat. 4, et Cass. Dio, XLIX, 36, 5 et suiv.

(3) C'est dans la même direction que nous oriente la phrase de Cass. Dio, XLIX, 34, 1 : οἱ τε Σαλασσοὶ καὶ οἱ Ταυρίσκοι Λιβυρνοὶ τε καὶ Ἰάποδες...

(4) Appien, III, 17 : Τούτοις Οὐτέρος ἔμπεσών... Καὶ Οὐτέρος ἀποστάντος τὰς Φρουρὰς ἐξέβαλλον... Μεσσάλας αὐτοῖς ἐπιπεμφθεὶς λιμῶ παρεστήσατο, κ. τ. λ.

(5) Strabon, IV, 6, 7 : Μεσσάλας δὲ πλησίον αὐτῶν χειμαδεύων τιμὴν ξύλων κατέβαλε τῶν τε καυσίμων καὶ τῶν πτελείων ἀκουτισμάτων καὶ τῶν γυμναστικῶν. Ces dernières fournitures, destinées à l'instruction des soldats, prouve bien qu'il s'agit d'un hivernage militaire.

(6) Strabon, *ibid.* : ἐτύλησαν δὲ ποτε καὶ χορήματα Καίσαρος.

(7) Strabon, *ibid.*

(8) Strabon, *ibid.*

(9) Cass. Dio, LIII, 25.

(10) Strabon, *ibid.* : οἱ γὰρ [οἱ Σαλασσοὶ] καὶ Δέκιμον Βροῦτον Φυγόντα ἐκ Μουτίνης

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. VALERIUS MESSALA CORVINUS. 111

elle remonte, par conséquent, après la fin de la guerre de Modène, à 43 av. J.-C. Strabon ne nous a pas indiqué l'époque des désagréments que les Salasses gaulois causèrent à Messala. Mais il les intercale entre la mésaventure de Decimus Brutus et celle survenue à Auguste, entre 42 et 26 av. J.-C., par conséquent; et il les rattache à un hivernage de Messala qui se rapporte nécessairement à la campagne de Gaule sanctionnée par son triomphe du 25 septembre 27 av. J.-C.⁽¹⁾. D'où il suit que Messala eut maille à partir avec les Salasses gaulois au cours de l'hiver 28-27 av. J.-C.

En ce qui concerne les Salasses illyriens, la question de savoir quand Messala les a réduits par la famine est un peu plus compliquée; mais la vérité est relativement aisée à dégager de la contradiction des témoignages.

Suivant Dion Cassius, ce résultat a été acquis après les victoires remportées en 34 av. J. C. par Fufius Geminus⁽²⁾ et avant celles remportées en 33 av. J.-C. par Octave et Agrippa sur les Dalmates⁽³⁾; et c'est, naturellement, cette chronologie qui a induit Hammer à considérer la mission de Messala comme la suite de sa participation méritoire aux opérations antérieures⁽⁴⁾. Mais ce vague arrangement des faits est démenti par la précision des renseignements que nous devons à Appien. À nous en tenir au schéma circonstancié des *Illyrica*, la soumission des Salasses illyriens s'est effectuée en trois temps : une première période où Antistius Vetus, les ayant cernés et forcés, a cru en avoir terminé avec eux⁽⁵⁾; une seconde période où les Salasses illyriens, s'étant empressés, dès que Vetus leur eut tourné le dos, de chasser les garnisons qu'il leur avait imposées, ont récupéré une indépendance de fait⁽⁶⁾; une troisième, et dernière, où Octave a vengé leurs affronts par le châtement que Messala leur a infligé en son nom⁽⁷⁾. Appien n'a point spécifié les dates auxquelles se sont succédé ces phases de leur soumission; mais il nous a marqué un repère qui nous permet de traduire en valeur absolue sa chronologie relative. Il attribue aux menaces du conflit qui allait éclater entre lui et Antoine la rémission dont fit preuve Octave envers les rebelles entre le départ d'Antistius Vetus et l'arrivée de Messala sur leur

ἐπράξαντο, δραχμὴν κατ' ἄνδρα. Cette paye d'un denier par homme prouve qu'il s'agit de la retraite de l'armée de D. Brutus.

⁽¹⁾ Cf. *supra*, p. 97, n. 4.

⁽²⁾ Cass. Dio, XLIX, 38, 1-3.

⁽³⁾ *Ibid.*, 4. C'est pourquoi Klebs, *P. IV.*, I, c. 2558, a daté de 33 av. J.-C. l'action de Vetus.

⁽⁴⁾ Hammer, *op. cit.*, p. 38, citant Cass. Dio, XLIX, 38, 3 : *τούς τε Σαλασσούς... ὁ Μεσσάλας ὁ Οὐαλέριος ἐχειρώσατο.*

⁽⁵⁾ Appien, *Ill.*, 17 : *Τούτους Οὐέτερ ἐμπροσὸν ἀδοκήτως τὰ στενὰ προύλαβε καὶ ἐπὶ διετὲς αὐτούς ἐπολιόρκει, κ. τ. λ.*

⁽⁶⁾ *Ibid.* : *Καὶ Οὐέτερος ἀποστάντος τὰς φρουρὰς ἐξέβηλλον εὐθύς.*

⁽⁷⁾ *Ibid.* : *μέχρι Μεσσάλας Κορούινος, αὐτοῖς ἐπιμεμφθῆσις, λιμῶν παρεστῆσατο· καὶ Σαλασσοὶ μὲν οὕτως ἐλήφθησαν.*

territoire⁽¹⁾. Il n'en faut pas davantage pour nous assurer : 1° que les succès de Vetus ont été obtenus en 33 av. J.-C. ; 2° que l'insolence des Salasses illyriens s'est donné libre cours dans la période où Octave était occupé à préparer, puis à mener la lutte contre Antoine et Cléopâtre, entre 32 et 30 av. J.-C., par conséquent ; 3° que l'envoi de Messala contre ces insurgés n'a pas eu lieu avant la fin de cette grande guerre, c'est-à-dire qu'il est postérieur à la fois à la victoire d'Actium, en 31 av. J.-C., et à la prise d'Alexandrie, en 30 av. J.-C. Sur ce dernier point, les allusions plus ou moins floues de Dion Cassius sont démenties par la relation sommaire, mais circonstanciée, d'Appien ; et celle-ci rompt définitivement le lien que les biographes de Messala ont aujourd'hui accoutumé de tendre entre les expéditions d'Octave, en 35-33 av. J.-C., dans les pays illyriens, et celle de Messala chez les Salasses d'Illyrie, en 29 av. J.-C. au plus tôt.

Essayera-t-on de le renouer, comme y a tâché Hammer⁽²⁾, en faisant état des vers du *Panegyricus Messalae* où l'auteur inconnu de ce plat poème, s'adressant à son héros, s'écrie avec emphase : « Non, ma muse ne doit pas errer au hasard de tes exploits ; je veux chanter ceux dont j'ai été témoin ; j'atteste la défaite des vaillants Iapydes ; j'atteste la déroute des Pannoniens perfides que tu as rejetés en désordre sur les glaciers des Alpes ; j'atteste les Arupini surpris sur leurs champs misérables... »

... testis mihi victae
 Fortis Iapydiae miles, testis quoque fallax
 Pannonius, gelidas, passim disiectus in Alpes,
 Testis Arupinis et pauper natus in arvis⁽³⁾ »

Mais c'est là une tentative désespérée. Elle se heurte au silence d'Appien, qui, après avoir enflé à l'excès le rôle de Messala dans la guerre de Sicile⁽⁴⁾, n'en a point cité le nom parmi les généraux qui accompagnèrent Octave en Illyrie, tels qu'Agrippa, Claudius Nero, L. Scaevola⁽⁵⁾, M. Helvius⁽⁶⁾ et Statilius Taurus, auquel, comme en Sicile, il confia son armée lorsqu'il regagna l'Italie⁽⁷⁾. Mais surtout elle est en opposition avec les lois du genre de la pièce qu'elle invoque. Si, en Illyrie, Messala avait été subordonné à Octave, son panégyriste n'aurait pu, sans incon-

⁽¹⁾ Appien, *Ill.*, 17 : ὅθεν αὐτοῖς ὁ Καῖσαρ προσδοκωμένου τοῦ πρὸς Ἀντώνιον πολέμου συνέθετο αὐτονομὸς εἴσειν καὶ ἀκολάστοις τῶν ἐπὶ Οὐτέρι προχθέντων... μέχρι Μεσσάλας Κορούινος αὐτοῖς ἐπιτεμψθῆις, κ. τ. λ. . .

⁽²⁾ Hammer, *op. cit.*, p. 35.

⁽³⁾ [Tib.], IV, 1, 107-110. Les *Arupini* situés près de Vital (cf. *P.W.*, II, c. 1491) nous rapprochent de l'emplacement présumé des Salasses.

⁽⁴⁾ Cf. *supra*, p. 99-100.

⁽⁵⁾ Cf. Appien, *Ill.*, 20 : les copistes ont estropié les noms propres que Schweighauser a restitués.

⁽⁶⁾ Appien, *ibid.*, 21.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 27 ; cf. Cass. Dio, XLIX, 38, 4.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. VALERIUS MESSALA CORVINUS. 113

vengeance, lui tresser ainsi des couronnes dérobées à son chef; et si, comme il est normal, il a entendu célébrer des hauts faits qui avaient été accomplis par Messala, alors que celui-ci commandait seul, et dont la gloire lui appartenait en propre, force nous est de reconnaître, sous ses hyperboles, la campagne, modeste et isolée, que Messala, en 29 av. J.-C., a dirigée, à travers l'Illyrie, contre les Salasses d'Appien. Il est paradoxal que le poète ne les ait pas nommés dans son énumération rhétorique; mais leur peuplade obscure, dont le nom, à cause des Salasses gaulois, prêtait à équivoque, lui a sans doute paru peu digne de sa Muse; et s'autorisant de ce qu'Octave avait certainement délégué à Messala ses pouvoirs de surveillance et de police sur toutes les terres d'Illyrie récemment soumises qu'il traverserait pour parvenir jusqu'à eux, il a préféré jeter à tous les échos les sonorités connues d'ethniques plus retentissantes, et paraphraser à sa manière l'information que nous lisons chez Dion Cassius et suivant laquelle Messala avait réduit les Salasses et les autres tribus illyriennes qui s'étaient révoltées avec eux : *τοὺς τε Σαλασσοὺς καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς μετ' αὐτῶν νεωτερίσαντας ὁ Μεσσάλας ὁ Οὐιάλειος ἐχειρώσατο*⁽¹⁾.

V

Mais alors, puisque Messala n'a pas accompagné Octave en Illyrie, comment donc a-t-il employé son temps pendant les années qui ont immédiatement suivi la guerre de Sicile? Tout porte à croire que, délaissé par Octave à la fin de 36 av. J.-C., il a bientôt profité de l'éloignement de celui-ci pendant les expéditions illyriennes pour rejoindre en Orient le triumvir auquel il avait engagé son dévouement personnel et qu'au moins jusqu'à l'automne de 34 av. J.-C. il a séjourné auprès d'Antoine, à Alexandrie.

1° De la probabilité de ce voyage, il existe un indice dans un document contemporain : la dixième pièce du livre I^{er} des *Satires* d'Horace. Le livre a paru en 34 av. J.-C.; et, de l'avis de Lejay, la dixième satire a été composée peu avant la publication de l'ensemble, c'est-à-dire en 35 av. J.-C. Messala y est deux fois l'objet de citations flatteuses d'ordre littéraire, et néanmoins fort instructives pour l'histoire. Aux vers 28-29, se moquant des orateurs qui mélangent avec affectation le grec au latin dans leurs harangues, Horace leur oppose l'exemple contraire de Pedius et de Corvinus :

Cum Pedius causas exsudet Poplicola atque Corvinus . . . ;

et deux conséquences, jusqu'à présent inaperçues, découlent de cette

⁽¹⁾ Cass. Dio, XLIX, 38, 3. Ceci lève les difficultés signalées par Syme, *op. cit.*, p. 329.

mention apparemment banale. La première, c'est qu'au lendemain de l'écrasement de Sextus Pompée, Horace ne songe pas du tout aux actions d'éclat par lesquelles Messala se serait signalé dans la guerre de Sicile : son renom d'orateur est le seul dont le poète se soucie, comme si sa gloire ne tenait toujours qu'à son éloquence ; et il y a là une confirmation indirecte de l'effacement militaire où Octave avait relégué Messala. La seconde conséquence, c'est que le présent du subjonctif *exsudet* implique la présence de Messala au barreau de Rome dans le temps qu'écrivait Horace ; et du même coup est vérifiée mon affirmation que Messala fut écarté par Octave des états-majors qui l'escortaient à cette date en Illyrie. Il est vrai qu'en même temps est exclue l'idée que Messala se fût déjà mis en route pour rejoindre Antoine. Mais l'autre passage de la même satire nous laisse prévoir cette éventualité et nous enveloppe, si je puis dire, de l'atmosphère d'un prochain ralliement.

A la fin du morceau, Horace énumère les bons juges par lesquels il lui plairait d'être lu et apprécié : « Je puis », dit-il, « déposant toute ambition, te nommer, Pollion, et toi aussi, Messala, ainsi que ton frère, et vous, en même temps, Bibulus et Servius, et avec vous, toi, sincère Furnius, et plusieurs autres, doctes comme vous et comme vous mes amis, que, par sage propos, je passe sous silence :

*Ambitione relegata te dicere possum
Polio, te, Messalla, tuo cum fratre simulque
Vos Bibule et Servi, simul his te, candide Furni,
Complures alios, doctos ego quos et amicos prudens praetereo* ⁽¹⁾ ».

La sagesse finale dont se flatte Horace, en ses omissions volontaires, ne se comprend bien que si Horace n'a point voulu appeler l'attention sur des amis qui étaient alors trop mal vus du pouvoir pour ne point le compromettre, et eux avec lui, par des citations inopportunes, et l'on conçoit que son énumération ne trahisse, comme il s'en vante — *ambitione relegata* —, « aucune arrière-pensée ambitieuse » ⁽²⁾, aucun esprit d'intrigue ⁽³⁾, si les critiques dont il recherche le suffrage n'étaient point, officiellement, trop bien en cour. La liste qu'il en a dressée dans la Rome gouvernée par Octave ne comporte, en effet, et à l'exception du Servius dont la personnalité est trop indistincte pour qu'on ose en tirer argument, que des partisans d'Antoine : Asinius Pollion, qui plus tard, lorsque la guerre aura éclaté entre les deux rivaux, aura le courage de résister aux sommations d'Octave et de maintenir à ses risques et périls une neutralité pleine de déférente gratitude pour Antoine ⁽⁴⁾ ; — Lucius Calpurnius Bibulus, un ancien vaincu de Philippes passé au service

(1) Hor., Sat., I, 10, 84-88.

(2) Traduction de Lejay, en note de son édition.

(3) Traduction de Villeneuve, en note de son édition.

(4) Vell. Pat., II, 86, 3.

d'Antoine et nommé par lui, en 34 av. J.-C., au gouvernement de Syrie, qu'il conservera jusqu'à sa mort, survenue en 32 av. J.-C. (1); Caius Furnius, dont l'attachement à Antoine s'était affirmé dans la guerre de Pérouse, qu'Antoine avait envoyé en Afrique en 39 av. J.-C. et qui, parti avec lui en Orient, reçut de lui, en 35 av. J.-C., la province d'Asie (2); enfin le demi-frère de Messala, comme lui un revenant de Philippes, ce Lucius Gellius Publicola qui devait rester fidèle à Antoine jusqu'à Actium, où il a commandé une aile de sa flotte (3).

En vérité, Messala se trouve, dans la prosopopée d'Horace, en plein milieu d'«Antonians», entouré de partisans qui, abstraction faite de Pollion, demeuré à Rome, semblaient tous, par leur exemple, l'inviter à rallier leur chef à son tour.

2° La preuve que Messala ne tardera pas à les imiter réside dans la notice sur Messala qu'Appien a insérée au livre IV de ses *Guerres civiles*. D'une part, y est-il écrit, Messala demeura étroitement lié à Antoine jusqu'au moment où, Cléopâtre ayant pris sur le triumvir un trop grand ascendant, il le tança pour cette lâche conduite et embrassa le parti d'Octave : [Μεσσαλάς] οικειότερος δὲ ὢν Ἀντωνίῳ, μέχρι κρατούσης Κλεοπάτρας ἐπιμεψάμενος ἐς Καίσαρα μετέβηεν (4). Le passage évoque une scène entre les deux hommes et cette scène suppose leur rencontre. D'autre part, Appien ne marque pour ainsi dire aucun temps d'arrêt entre ce retournement de Messala et la faveur qui lui valut d'être désigné comme consul à la place d'Antoine (5). Le scandale qui a exaspéré Messala, c'est, à n'en pas douter, à l'automne de 34 avant Jésus-Christ, le triomphe d'Alexandrie, où Cléopâtre parut en reine des légions romaines, et la seconde des donations qui démembrèrent l'empire au profit de ses enfants (6). Entre le retour en Italie de Messala, écœuré par ces abandons, et sa désignation comme consul, se place, en 33 avant Jésus-Christ, sa nomination en surnombre dans le collège des Augures. Dion Cassius, ainsi que je crois l'avoir démontré, a antidaté la cooptation (7), mais, malgré lui, il l'a rapprochée de la désignation consulaire, en enveloppant les deux faits d'un commentaire identique et en exprimant, de l'un comme de l'autre, un étonnement qui se serait apaisé de l'un à l'autre si plusieurs années les avaient séparés (8).

(1) Cf. les références dans Muenzer, *P. W.*, III, c. 1367-1368.

(2) Cf. les références dans Groag, *P. W.*, VII, c. 376-377.

(3) Cf. les références dans Muenzer, *P. W.*, VII, c. 1004-1005.

(4) Appien, *B. C.*, IV, 38, 161.

(5) *Ibid.* : ... μετέβηεν ὁ δὲ αὐτὸν ἔπαυον ... ἀπέβηεν.

(6) Cf. Stähelin, *P. W.*, XI, c. 763-765.

(7) Cf. *supra*, p. 106-108.

(8) Comparer les deux passages :

Cass. Dio, XLIX, 16, 1 :
 ... ὃν πρότερον ἐν ταῖς προγραφαῖς
 ἐπιθανατώκει ἐς τοὺς οἰωνιστῆς. . .
 ἐσίγησε.

Cass. Dio, L, 10, 1 :
 παραλυθέντος δὲ τοῦ Ἀντωνίου ὁ Μεσ-
 σάλας . . . ὁ προγραφαῖς ποτε ὑπ' αὐτῶν
 ὑπάτυσε μετὰ τοῦ Καίσαρος.

3° Nous avons une confirmation de ce processus de l'évolution de Messala dans le souvenir qui est parvenu jusqu'à nous des pamphlets qu'il a rédigés contre Antoine. Le texte en est perdu; mais les titres et le sens en subsistent pour notre édification. L'un s'appelait le *De Antonii statuis*⁽¹⁾, l'autre le *Contra Antonii litteras*⁽²⁾. Du premier provient sûrement le passage visé par Pline où Antoine est moqué de se servir, à la cour de Cléopâtre, de pots de chambre en or⁽³⁾. Dans le second était probablement contée l'anecdote, promise à une si grande célébrité, de Cléopâtre faisant fondre une perle d'une valeur de dix millions de sesterces dans un breuvage qu'elle avala d'un trait⁽⁴⁾. En tout cas, comme Pline a compris Messala parmi les auteurs qu'il a consultés pour composer le livre IX où il la rapporte, il n'est pas douteux que ce ne soit Messala qui l'ait rapportée d'Alexandrie. Ces historiettes relevaient de la propagande organisée par Octave en réponse aux lettres virulentes qu'Antoine répandait contre lui en Italie; et cette propagande a été d'autant plus efficace qu'elle a utilisé les dires d'un témoin oculaire des turpitudes qu'elle dénonçait à l'indignation des foules. Après avoir donné ce gage précieux de dévouement à Octave, Messala ne pouvait que lui inspirer confiance; et l'on s'explique pourquoi, en signe de sa bienveillante satisfaction, Octave ait, dès 33 avant Jésus-Christ, inscrit Messala dans un collège augural qui, pourtant, était au complet⁽⁵⁾; que, l'année suivante, il l'ait désigné pour remplacer, au consulat, Antoine⁽⁶⁾, que Messala avait abandonné sans retour; et qu'enfin, sûr désormais de lui, il lui ait, pour la première fois, en 31 avant Jésus-Christ, confié une fonction militaire active et subordonnée, sous le commandement supérieur d'Agrippa, une des escadres de la flotte qui, le 2 septembre, vainquit à Actium⁽⁷⁾.

Après quoi, Messala suivit Octave en Égypte et reçut de lui les trois commandements successifs qui, croissant d'importance d'année en année, devaient, d'Asie dans les Balkans, puis d'Illyrie en Gaule, le conduire de proche en proche jusqu'au triomphe⁽⁸⁾: en 30 avant Jésus-Christ, contre les gladiateurs rebelles d'Antioche⁽⁹⁾; en 29 avant Jésus-Christ, contre les Salasses illyriens⁽¹⁰⁾; en 28 et 27 avant Jésus-Christ, contre les Aquitains⁽¹¹⁾. Mais, avec cette dernière entreprise, nous reprenons pied sur un terrain dès longtemps connu; et je me bornerai, en terminant, à

(1) Cité par Charisius, I, 104, 18.

(2) Cité par Charisius, I, 129, 7.

(3) Pline, *N. H.*, XXXIII, 50 : *Messala orator prodidit Antonium triumvirum aureis usum vasis in omnibus obscenis desideriiis...*

(4) Pline, *N. H.*, IX, 119.

(5) Cf. *supra*, p. 106.

(6) Cf. *supra*, p. 97, n. 3.

(7) Appien, *B. C.*, IV, 38, 151.

(8) Cf. *supra*, p. 97, n. 4.

(9) Cass. Dio, LI, 7, 6 et 7.

(10) Cf. *supra*, p. 112-113.

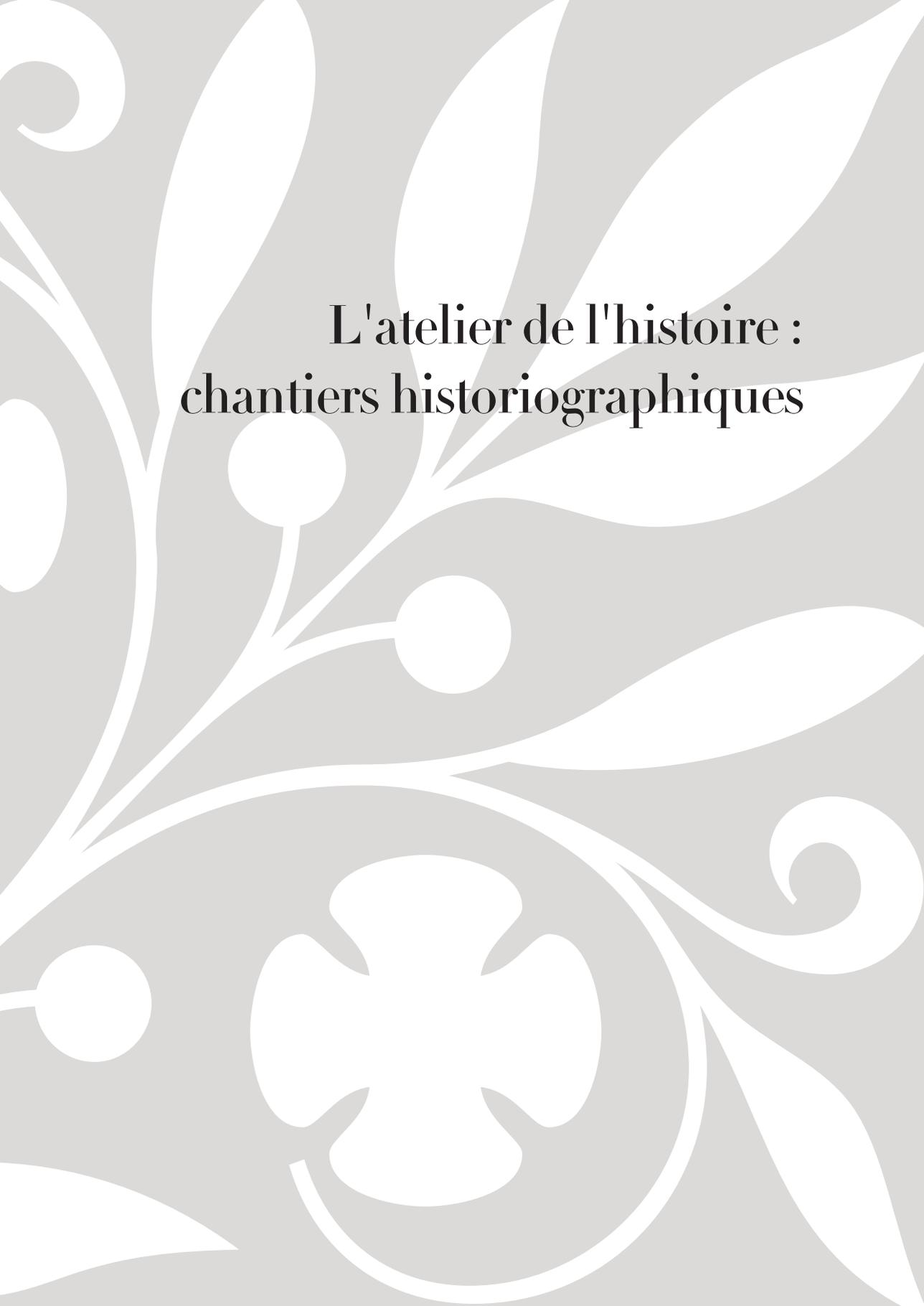
(11) Cf. *supra*, p. 111.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. VALERIUS MESSALA CORVINUS. 117

résumer dans un tableau d'ensemble les conclusions de détail auxquelles cette modeste enquête a abouti :

- 42 av. J.-C. : Messala, vaincu à Philippes, et pardonné par les triumvirs, se range dans le parti d'Antoine.
- 40 av. J.-C. : Messala, au nom d'Antoine, patronne la cause d'Hérode.
- 36 av. J.-C. : Messala est prêté par Antoine à Octave qui ne l'emploie que dans les services d'étapes de la guerre de Sicile contre Sextus Pompée.
- 35 av. J.-C. : Messala, après avoir repris sa place au barreau romain, cherche à rejoindre Antoine en Orient.
- 34 av. J.-C. : Messala séjourne à Alexandrie avec Antoine, puis s'y brouille avec lui.
- 33 av. J.-C. : Messala, rentré en Italie, passe au service d'Octave et de sa propagande et est fait augure en surnombre.
- 32 av. J.-C. : Messala est désigné pour le consulat de l'année suivante.
- 31 av. J.-C. : Messala, consul, participe à la victoire d'Actium.
- 30 av. J.-C. : Messala est envoyé par Octave contre les gladiateurs d'Antioche.
- 29 av. J.-C. : Messala est envoyé par Octave contre les Salasses illyriens.
- 28-27 av. J.-C. : Messala, qui hiverna à proximité du Val d'Aoste, rétablit l'ordre en Gaule, ce qui lui mérita le triomphe, le 25 septembre 27 av. J.-C.

Jérôme CARCOPINO.

The background features a light gray color with intricate white line art. The design includes various elements: long, pointed leaves, circular buds, and a large, stylized flower with five rounded petals. The patterns are arranged in a flowing, organic manner, creating a decorative and elegant aesthetic.

**L'atelier de l'histoire :
chantiers historiographiques**

